



AR Prefecture

005-200034502-20221014-2022_090-DE
Reçu le 14/10/2022

« Nihil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 12 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze du mois d'octobre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 7 octobre 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17

Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 2

Mme Manon ATHENOUR et M. Dominique GOURY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Manon ATHENOUR ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU PETIT GYMNASE

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 20 octobre 2020 dans le cadre du projet de rénovation thermique et énergétique du bâtiment du « Petit gymnase » sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Le Conseil municipal avait retenu les entreprises sur les différents lots par délibération du 7 avril 2021.

Rappelle qu'au cours de l'exécution des opérations, des prestations n'ont pas été réalisées. Aussi, le lot 9 doit faire l'objet d'un avenant au marché initial.

Pour le lot n°9 – Serrurerie et métallerie

- Rappel montant du marché initial : 47 666,00€ HT
- **Avenant n°1 : moins-value de 5916.00€ HT :**
- Montant du marché y compris des avenants : 41 750,00€ HT

Rappelle les montants de marché des différents lots avec la prise en considération des avenants tels que :



AR Prefecture

005-200034502-20221014-2022_090-DE
Reçu le 14/10/2022

« Nihil nisi a numine »

Lots techniques	Marché initial En € HT	Avenants En € HT	Marché après avenants En € HT
Lot n°0: Désamiantage	13 405,70	0,00	13 405,70
Lot n°1: Gros-œuvre	96 819,28	17 564,13	114 383,41
Lot n°2: Charpente	78 753,50	42 963,00	121 716,50
Lot n°3: Isolation par extérieur ITE	65 099,00	-1 941,00	63 158,00
Lot n°4: Menuiseries	65 477,69	3 720,00	69 197,69
Lot n°5: Isolation, cloisons et faux-plafonds	42 599,27	-5 724,16	36 875,11
Lot n°6: Plomberie, chauffage et sanitaire	175 943,27	0,00	175 943,27
Lot n°7: Electricité	40 296,19	0,00	40 296,19
Lot n°8: Signalétique	32 633,65	4 832,92	37 466,57
Lot n°9: Serrurerie	47 666,00	-5 916,00	41 750,00
Lot n°10: Carrelage et faïences	6 527,30	0,00	6 527,30
Lot n°11: Isolation, chape et revêtement de sol	69 584,40	0,00	69 584,40
Lot n°12: Peinture	17 237,10	2 000,00	19 237,10
TOTAL	752 042,35	57 498,89	809 541,24

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu l'article R.2194-8 du code de la commande publique,
Vu le budget primitif 2022,

Considérant que la modification du marché initial n'entraîne pas de modification substantielle au marché et que les dispositions législatives de l'article R.2194-8 qui prévoient que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% du montant initial pour les marchés de travaux.

Considérant que les travaux en question doivent être réalisés pour la bonne conduite des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'avenant n°1 concernant une moins-value du lot n°9 Serrurerie et métallerie, pour l'entreprise METALLERIE CHEVALIER à hauteur -5916,00€ HT.

ARTICLE 2. Charger Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant au marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 14 OCT. 2022
Affiché ou publié le : 14 OCT. 2022

Ainsi fait et délibéré le 12 octobre 2022
Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK